

Mouvement Citoyen

# HANDICAP-QUÉBEC

Le magazine

[www.handicap-quebec.org](http://www.handicap-quebec.org)

Volume 1, numéro 9

Intention, structure et... résultat !

Suicide assisté : point de vue

Un œil vraiment magique !

Je vogue...

**Office des personnes handicapées du Québec : réellement dans l'intérêt des personnes handicapées ?**

# Il y a de quoi devenir fou !

## Sondages

L'entreprise de M. Jacques Théberge est à la recherche de participants pour une étude sur les personnes handicapées. Pour participer vous devez :

- Être âgé de 18 à 64 ans ;
- Avoir un handicap, physique, visuel, auditif, organique ;
  - Être disposé à répondre à environ 8 sondages (15 min. /sondage) sur une période de 6 mois.

Une somme de 100\$ sera remise à chaque participant qui aura complété tous les sondages. Bien que l'entreprise connaîtra les noms des participants pour la remise du 100\$, les données recueillies demeureront confidentiels. Les personnes intéressées peuvent écrire à : [info@jacquestheberge.com](mailto:info@jacquestheberge.com)  
Merci !

**Visitez-nous au**  
**[www.handicap-quebec.org](http://www.handicap-quebec.org)**



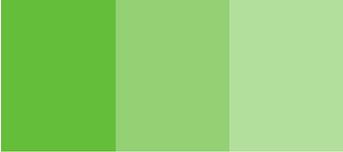
## Mot du rédacteur en chef !

Le monde des personnes handicapées, car tenons-nous le pour dit, il s'agit vraiment d'un monde, ce monde qui paraît si complexe aux yeux des fonctionnaires mais qui est en réalité est si simple, me fait penser à la *Maison qui rend fou* dans "Les 12 travaux d'Astérix". Est-il normal que des milliers de fonctionnaires ne suffisent pas pour nous donner accès à la liberté ? Plusieurs d'entre nous ne verrons jamais la couleur de cette liberté si chérie. Bref, méditons là-dessus.

Le Mouvement Citoyen Handicap-Québec est heureux que la pétition "Mesures d'aide financière aux personnes handicapées" ait enfin été déposée à l'Assemblée nationale. Puisque le parti Québécois l'a déposée et que ce dernier est au pouvoir, ne serait-il pas étrange qu'il n'agisse pas en fonction de nos demandes ? C'est à suivre car nous avons une rencontre prévue au mois de mai avec le cabinet de la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Mme Agnès Maltais. Je me dois de remercier M. Maurice Richard qui a rédigé le texte de la pétition et Mme Karine Savard-Arsenault qui l'a assisté dans cette rédaction.

Richard Guilmette

(Photo Virginie Gosselin)  
(Photo couverture Flickr - Alin S Living with Autism)



# OPHQ : réellement dans notre intérêt ?

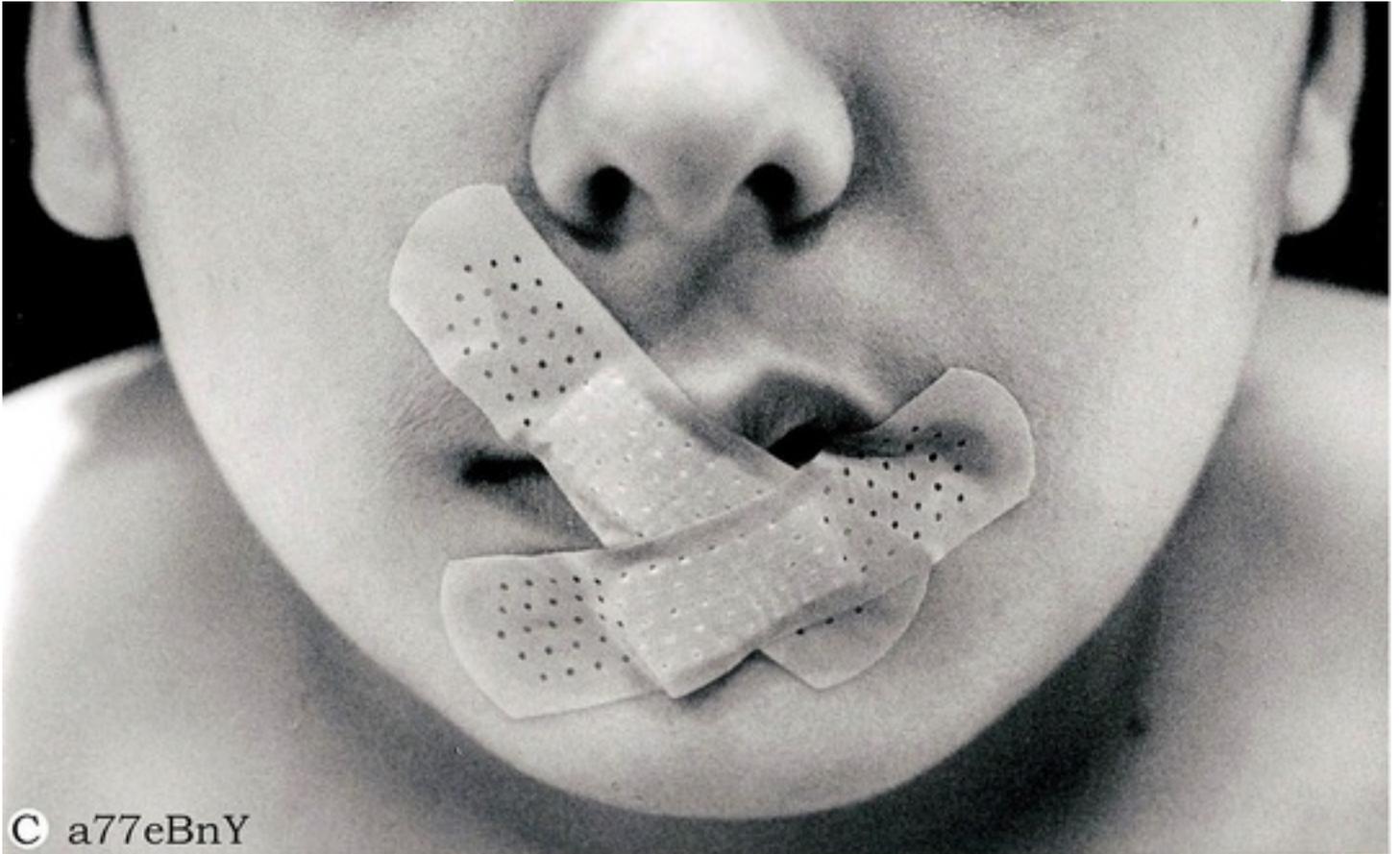
**D**ans le monde des personnes handicapées, l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) fait souvent réagir... et plus souvent négativement que positivement ! Rares sont les témoignages d'appréciation des bienfaits de l'Office dans la vie des personnes handicapées. L'OPHQ agit-elle réellement dans l'intérêt des personnes handicapées du Québec ? Est-elle un mal nécessaire ou est-il temps, en 2013, de dissoudre cette tentacule gouvernementale ? Questionnons-nous.

Les récents budgets d'opération de l'Office des personnes handicapées du Québec avoisinent les treize millions de dollars annuellement (13 000 000 oui oui, vous avez bien lu), dont plus de huit millions sont versés en salaire. À cela s'ajoute les frais d'administration, de représentation, etc. ce qui laisse concrètement moins d'un million de dollars en services directs aux personnes handicapées. Aberrant n'est-ce pas ? L'OPHQ n'est pas censé être le chien de garde des personnes handicapées du Québec, l'organisme mandaté pour protéger et défendre les droits et intérêt des personnes handicapées tant face au gouvernement lui-même que dans toutes les sphères de la société ? Mais à quoi sert tout cet argent, concrètement ? Pour la grande majorité d'entre nous, cela demeure un mystère et ce, même si on se met à la lecture du rapport annuel de gestion de l'Office (disponible en ligne, nos données budgétaires proviennent de ce document) ! Y aurait-il moyen de mieux mettre à profit ces treize millions de dollars engloutis par l'Office et ses nombreux fonctionnaires ? A-t-on besoin de dépenser autant en salaires et en embauche de personnel pour s'assurer que les lois québécoises ne discriminent pas les personnes handicapées ? Comment se fait-il qu'après 35 ans d'existence de l'OPHQ, les personnes handicapées soient toujours autant ostracisées au sein de notre société ?

Nos observations sur les activités récentes de l'Office apportent quelques réponses à ces questions... et nous font prendre conscience que l'Office elle-même ostracise les personnes handicapées à travers certaines de ses actions ! Le plus bel exemple de discrimination de la part de l'OPHQ envers les personnes handicapées se retrouve dans un nouveau programme de « formation » adressé aux ministères, organismes, municipalités ainsi qu'aux entreprises afin de leur enseigner comment bien servir une personne handicapée... ce qui implique directement qu'une personne handicapée n'est pas une personne comme les autres, que l'on se doit d'agir différemment



avec elle qu'avec une personne dite « normale » ! Pourquoi construire un programme de formation sur le sujet si l'on considère que les personnes en situation de handicap sont sur le même pied d'égalité que les autres ? Aucune raison ! Que pourrait-on dire d'autre que « il faut agir avec les personnes handicapées comme avec une personne non-handicapée ! » ? Certes, certaines personnes auront besoin de davantage de soutien dans leurs actions mais tous sont en mesure de s'exprimer, de quelque façon que ce soit, pour communiquer leur besoin d'aide si jamais il est présent ! Nul besoin de dépenser des milliers de dollars en dans un programme de « formation » pour cela ! L'Office infantilise et marginalise elle-même les personnes handicapées en agissant ainsi et nous sommes censés leur faire confiance pour défendre nos droits et intérêts ? ! Il est certain que le gouvernement est sans doute plus heureux de voir l'Office et ses fonctionnaires s'attarder et dépenser des fonds dans des programmes pareils plutôt que de les voir se lever sur la place publique et réclamer un revenu garanti pour les personnes handicapées réellement inaptes à l'emploi (car oui, cela existe et ce, même si l'Office se ferme les yeux sur le sujet... l'épanouissement ne passe pas que par l'emploi !), ou encore de les voir dénoncer le sous-financement des services de soutien à domicile et réclamer de véritables services en ce sens ! Si l'Office agissait ainsi, le gouvernement serait forcé d'agir... mais comme l'Office est une des nombreuses tentacule du gouvernement, le gouvernement ne se tirera pas lui-même dans le pied pour être forcé à revoir ses politiques !



Les personnes handicapées sont prises dans un cercle vicieux, coincées entre un gouvernement qui dépense inutilement des sommes considérables dans des services qui ne leur apportent rien et un organisme issu de ce même gouvernement qui est subventionné pour ne rien faire de concret pour changer à jamais leur quotidien et ainsi être vraiment des citoyens « *à part entière* » !

Karine Savard-Arsenault

(Photos Flickr - Jean-Marie HUET, Flickr - a77eBnY & Flickr - notfrancois)



# Je vogue...



## À l'heure où j'écris ces mots, nous sommes en pleine vague de froid. L'hiver s'est réveillé, il s'est remis au boulot...

Il sent que la fin approche. Un dernier petit « boost » avant que le printemps prenne la relève ! Lui, son travail est peut-être de courte durée, mais il est beaucoup plus créatif. Il met tout en place pour que la saison qui suit soit plus relaxe...

L'été... il arrive à grands pas ! Je m'ennuie de lui, mais je ne désespère pas. Quelques semaines et puis il sera à nouveau mon allié. Avec lui, je me sens un peu plus autonome... plus fort... plus grand ! Avec lui, les chemins devant moi me semblent beaucoup plus accessibles. Fini les bancs de neige, fini le froid, fini les « multicouches »... Chandails, manteau, bottes, tuque, gants, foulard, etc.

L'été lui, il aime la peau. J'imagine que c'est pour cette raison qu'il nous tient bien au chaud.

La première route que je prendrai, lorsque la glace aura fondue et que l'eau aura retrouvé sa forme liquide, sera pour me rendre à Pointe-Claire. Plus précisément au « Pointe-Claire Yacht Club ». C'est à cet endroit que se trouve l'Association québécoise de voile adaptée (AQVA). Comme le nom le dit, cette association permet aux gens ayant un handicap d'avoir accès au plaisir de la voile, plaisir que j'ai moi-même découvert l'été dernier. Des amis, que j'ai rencontrés au boccia, m'en avaient parlé comme ça, mais sans plus ! Je trouvais ça amusant mais je ne voyais pas comment il serait



possible pour moi d'en faire. À cause de mon handicap sévère (dystrophie musculaire), il est très difficile de me positionner ! Je ne peux me tenir sans « support / positionnement ». J'ai quand même décidé d'aller visiter l'association, pour voir, mais dans ma tête, je ne croyais toujours pas à mes chances... mes chances d'un jour être « libre » durant un court instant.

La première séance a été un peu chaotique mais, dès le début, je me suis senti en confiance. J'étais à l'aise et le personnel était vraiment sympathique... Ils me parlaient comme quelqu'un de « normal », quelqu'un sans handicap ! Après un peu plus d'une heure de « zigonage » pour me positionner, j'ai enfin pu faire ma première sortie de voile !

Le voilier est assez petit donc il y a juste assez de place pour moi et pour un accompagnateur certifié. Pour ce premier tour du lac St-Louis, je me suis donc laissé conduire... car oui, même avec mon handicap, il est possible pour moi de prendre le contrôle des voiles. Il y a un petit mécanisme relié au gouvernail, qui est activé grâce au souffle (slip and puff). C'est ce que j'ai fait lors de ma deuxième sortie... prendre le contrôle. C'est à partir de ce moment là que je suis tombé en amour... en amour avec la voile et le vent. J'ai tout de suite su que la « liberté » était à ma portée... le vent me poussait enfin !

L'hiver, malheureusement, est encore présent pour un petit bout de temps. Je devrai donc patienter...

"C'est à partir de ce moment là que je suis tombé en amour... en amour avec la voile et le vent. J'ai tout de suite su que la « liberté » était à ma portée..."

L'été est comme une jolie femme qui sait se faire attendre. Nous, les « hommes », il nous suffit d'être patients et nous serons récompensés. En attendant, on peut toujours user de notre imagination, se remémorer les beaux moments passés en sa compagnie lors de son dernier passage...

Ne désespérez pas, le temps froid sera bientôt terminé, les lacs dégelés et la peau enfin de retour ! Bien sûr, je préfère celle des femmes, mais celle des hommes aussi sera bien contente d'être libérée... juste pour vous mesdames !

J'espère que mon article vous aura donné le goût de sentir la puissance du vent et de vivre un petit instant de liberté. La saison de voile à l'AQVA débute en juin et se termine fin août... C'est un peu court, mais la plupart des employés sont des étudiants donc c'est le seul moment qu'ils ont de nous partager leur passion car ensuite, ils doivent retourner sur la terre ferme et retourner au « boulot », préparer leur avenir... notre avenir à tous !

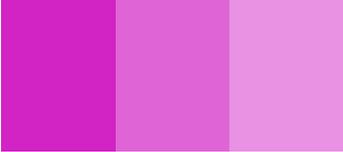
Bon restant d'hiver et au plaisir de vous rencontrer cet été, à Pointe-Claire, au bord du magnifique lac Saint-Louis !



Éric Bussière ~ BE

Pour rejoindre l'AQVA :  
[www.aqvaqc.com](http://www.aqvaqc.com)  
[info@aqvaqc.com](mailto:info@aqvaqc.com)  
(514) 694-8021

(Photos courtoisie)



# Un œil vraiment magique !

**O**n sonne à votre porte, vous voulez savoir qui est derrière MAIS vous êtes seul chez vous et, qui plus est, vous êtes en fauteuil roulant ?! Avouons que l'œil magique est fort trop haut et trop loin pour voir qui est de l'autre côté de la porte ! Vous n'avez d'autre choix que de demander à haute voix : « Qui est-ce ? »

mais la voix ne vous dit rien... Une situation frustrante et nullement pratique en plus de ne pas être sécuritaire ! Eh bien, devinez quoi ? J'ai trouvé la solution !

## **Un œil magique numérique !**

Eh oui ! Un judas numérique ! De l'intérieur vous voyez votre visiteur grâce à un écran LCD tandis que du côté extérieur, votre visiteur ne se doute de rien car il voit un judas standard ! Brinno.ca en fabrique 2 modèles : celui de base, le PHV1325, et celui « de luxe », le PHV1330.

## **Pourquoi achèterait-on ce genre d'œil magique ?**

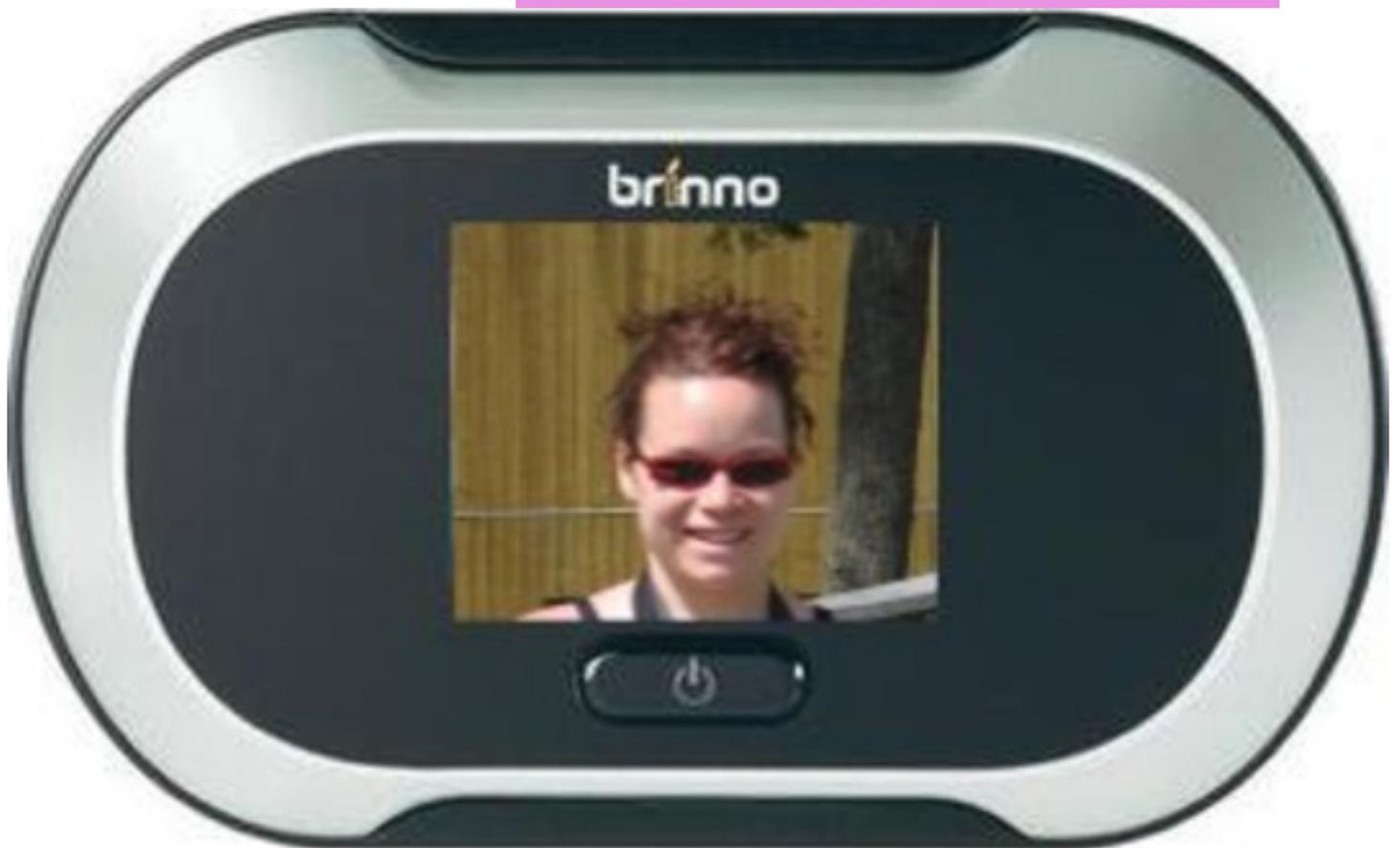
Parce qu'il est doté d'un un écran LCD qui vous permet de voir clairement qui est à votre porte. L'appareil transforme une image d'œil magique impossible à visualiser en une image claire, nette, agrandie et en couleurs.

Le PHV1325 est horizontal et possède un écran de 2,5 pouces. Afin de voir qui se trouve de l'autre côté de la porte, vous devez peser sur un bouton.

Le PHV1330 est le modèle « de luxe ». Son orientation est verticale et il est muni d'un écran LCD un peu plus grand mesurant 3 pouces. Ce modèle est compatible avec 2 accessoires très pratiques, le capteur de vibrations et le détecteur de mouvements.

Le capteur de vibrations (KNS100) réveille l'appareil photo lorsqu'une personne frappe à la porte et capte une image du visiteur. Les images sont stockées sur la carte micro SD de l'appareil.

Le capteur de mouvements (MAS100) détecte les mouvements jusqu'à 5 mètres de distance et il possède un angle de détection de 60 degrés. Lorsqu'un mouvement est détecté, il active l'appareil photo et capte une image du visiteur.



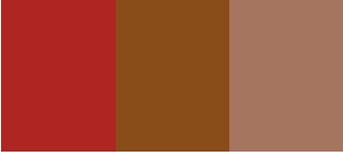
Vous pouvez donc savoir qui a frappé à votre porte, même en votre absence ! Veuillez noter que la carte Micro SD n'est pas incluse à l'achat du PHV1330.

Vous connaissez d'autres technologies cool qui pourraient simplifier le quotidien des personnes handicapées ? Je veux le savoir ! Faites-nous parvenir vos idées sur le groupe Facebook du Mouvement Citoyen Handicap-Québec !

Tina Gauthier

(Photos courtoisie & Flickr - David D/C)





# Droits : convention relative aux droits des personnes handicapées de l'ONU

---

**C**ombien de fois en tant que personnes handicapées, avons-nous vécu ou entendu dire que tel travail, tel édifice, tel service n'était pas pour nous parce que nous avons des limitations ? Combien de fois sommes-nous retournés chez-nous avec le sentiment que c'était la faute de notre handicap si telle ou telle

chose nous était interdite ? Ce handicap faisant partie intégrante de notre personne, du fait même, nous nous sentons écartés de la société dans laquelle nous vivons.

Je vous invite à lire attentivement le texte suivant. La convention de l'ONU, pour les personnes handicapées (CDPH), établit clairement que ce ne sont pas les limites des personnes vivant avec un handicap qui causent problème, mais le manque d'accessibilité de notre société.

« « Depuis le 30 mars 2007, lorsque l'ONU a ouvert cette nouvelle convention à la signature, 128 pays l'ont signé dont le Canada. 25 d'entre eux l'ont maintenant ratifiée. Le 3 mai 2008, la CDPH est entrée en vigueur et est devenue contraignante pour les pays l'ayant ratifiée. La veille, le 2 mai, le Parlement canadien a adopté à l'unanimité une motion affirmant la ferme intention d'une ratification par le Canada après avoir procédé aux consultations et procédures requises auprès des autorités provinciales et territoriales.

Cette première convention des droits humains du 21<sup>e</sup> siècle ne crée pas de nouveaux droits; elle vise à s'assurer que la jouissance des droits humains existants soit pleinement respectée et garantie aux personnes handicapées.

**Droits des personnes ayant des incapacités et inclusion : une question sociétale plutôt qu'un simple problème personnel ou de santé.**

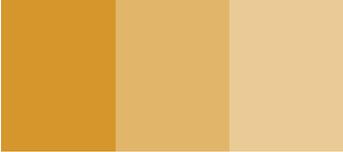
La CDPH rend officiel un changement radical, en émergence depuis les années 1970, dans la compréhension de ce qui amène une personne ayant des incapacités à vivre des restrictions dans sa vie courante au sein de sa communauté, à l'école, au travail, dans son contexte de vie. Avec cette convention, le handicap ne peut plus être défini comme un simple défaut de la personne.



Le handicap est le résultat de l'interaction entre des personnes ayant des déficiences ou incapacités d'une part et des obstacles environnementaux physiques, sociaux, sur le plan des attitudes, d'autre part, qui limitent leurs possibilités de participation sociale et constituent des atteintes à l'exercice de leurs droits. C'est pourquoi cette convention interpelle tous les partenaires responsables du développement social et économique de chaque société qu'ils appartiennent aux secteurs public, privé ou à la société civile. » »

Maurice Richard

(Photos Tina Gauthier & Flickr - jpverkamp)



# Intention, structure et... résultat !

**L**orsque l'on vit avec un handicap, on se rend rapidement compte des limites du gouvernement à pouvoir nous aider. Différents programmes sont mis en place pour favoriser notre épanouissement et notre qualité de vie. Les intentions sont là, la structure est en place, mais le résultat n'est pas toujours au rendez-vous. En 1978, le gouvernement provincial instaura « l'Office des personnes handicapées du Québec » pour promouvoir l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale. C'était l'intention. Une dynamique sociale était alors en branle et tous les citoyens étaient en faveur de mesures pour transformer le monde. Des fauteuils roulants aux béquilles, des prothèses auditives aux adaptations de domicile, tout était à faire et c'était une époque florissante et prometteuse pour l'avenir de toute personne handicapée.

Les programmes de subventions fusaient dans tous les dossiers et les plans de services individualisés. Les ergothérapeutes et les physiothérapeutes avaient la cote dans les différentes cliniques de santé qui se spécialisaient pour aider les jeunes et moins jeunes personnes vivant avec des limitations. C'était la structure. J'ai souvenir du monsieur qui venait me chercher à la maison, tout petit, pour me conduire à la clinique de la rue Labadie à Trois-Rivières pour mes traitements de « physio ». Je revenais toujours à la maison en pleurs et en douleurs. La jeunesse était la priorité et c'était très bien ainsi.

Un fois adulte, dans les années '90, ce fut la chute libre. Plus de programmes hebdomadaires ni de physiothérapeutes qui me déplaient les jambes avec beaucoup de rigueur. Que des travailleurs sociaux et des techniciens pour réparer le fauteuil roulant. Au diable la santé physique et le suivi quotidien. Au fil du temps, les adultes ont été mis de côté, et ce, de façon subtile. C'est le résultat.

À la mi-trentaine, j'ai ressenti le poids de l'âge faire son œuvre. J'ai voulu consulter un physiothérapeute pour élaborer un programme d'activité dans le but de diminuer le rythme de l'atrophie de mes muscles me paralysant petit à petit. Après presque quatre ans d'attente, j'ai reçu l'appel d'un physiothérapeute qui me proposait un seul rendez-vous d'une durée d'une heure et je devais être accompagné pour que ce dernier puisse assurer une continuité des activités proposées sans aucune subvention, ni de promesse de suivi de dossier. Aberrant comme situation n'est-ce pas ?



C'est alors que j'ai pris conscience que l'expression : « Les bottines qui suivent les babines » ne s'applique pas au gouvernement. J'ai alors décidé qu'autant que faire se peut, j'allais prendre tous les moyens possibles dont je disposais pour assurer mon maintien à domicile et améliorer ma qualité de vie. Ayant une facilité avec l'ordinateur et Internet, j'ai commencé à développer mes aptitudes en recrutement de personnel. De cette façon, il m'était possible de recruter les meilleurs candidats possibles pour me soutenir dans mes activités de la vie quotidienne et domestique. La confection de pages Web me permettait de présenter mes offres d'emplois avec en détails les tâches à effectuer. Ainsi, la personne qui voulait déposer sa candidature savait déjà à quoi s'attendre comme type de travail.

Par la suite, j'ai connu les réseaux sociaux qui ont fait grandir mon cercle de connaissances. Avec le temps, plusieurs personnes furent sensibilisées aux difficultés que je rencontrais et étaient en mesure de me venir en aide si j'en avais besoin. J'ai alors commencé à décrire mes séances chez le chirothérapeute en expliquant que les coûts de chaque traitement devenaient de plus en plus difficiles à assumer. J'ai eu la chance d'avoir suffisamment de dons pour financer mes nombreux traitements. Mon volet santé devenait de plus en plus indépendant de ce que le gouvernement était en mesure de m'offrir.

"C'est un événement qui va prouver à tous que lorsque l'on s'accroche à ses rêves, ils peuvent devenir réalité."

De fil en aiguille, les réseaux sociaux m'ont mis en contact avec des personnalités des milieux des affaires et de la culture, ce qui m'a donné un tremplin vers un niveau d'espoir inespéré. Le 22 avril 2013, à la salle J.-Antonio-Thompson de Trois-Rivières, l'humoriste Mike Ward organise une soirée de gala-bénéfice au profit de mon maintien à domicile. C'est un événement qui va prouver à tous que lorsque l'on s'accroche à ses rêves, ils peuvent devenir réalité.

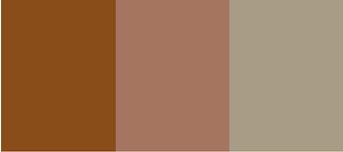
Malgré les différents programmes mis en place pour favoriser mon épanouissement et ma qualité de vie, c'est bien différemment que je vais atteindre mes objectifs. Les intentions seront là, la structure sera en place et le résultat sera au rendez-vous pour transformer radicalement mon maintien à domicile.

Je vous invite à suivre mes péripéties sur [facebook.com/Nepaslacher](https://www.facebook.com/Nepaslacher).



Alain Gaudet

(Photos Robert Langlois & Flickr - jamacab)



# Nouveaux taxis «universellement accessibles»

L'industrie du taxi montréalaise souhaite s'ouvrir davantage à la clientèle handicapée. Depuis lundi, six nouveaux véhicules «universellement accessibles» circulent sur les routes de la région métropolitaine, une première au Québec.

Il s'agit des premières voitures adaptées qui ont été conçues et assemblées entièrement en usine.

«Ça ne ressemble à rien d'existant en ce moment dans le monde du transport adapté», a indiqué Joe Compta, directeur de MV-1 Canada, qui agit à titre de distributeur exclusif.

Pour les dix prochaines semaines, dans le cadre d'un projet pilote, les six prototypes circuleront à Montréal, à Laval et à Longueuil et serviront autant la clientèle dite «régulière» que les personnes à mobilité réduite ou lourdement handicapées.

Le taxi, surnommé MV-1, dispose d'une rampe d'accès déployable sur les côtés. L'intérieur de l'auto peut accueillir un fauteuil roulant et jusqu'à quatre passagers. Massif, sécuritaire et confortable : voici les principales qualités du véhicule, a affirmé Dory Saliba, président du Comité provincial de concertation et de développement de l'industrie du taxi (CDCDIT).

«Ça fait longtemps qu'on l'attend», a-t-il ajouté.

En effet, Montréal n'est pas la première ville à se doter de ces voitures. À New York, il y en a plus de 250 qui sillonnent les rues, a illustré Joe Compta de MV-1 Canada.

## **Caméras intégrées**

Selon M. Saliba, une des innovations majeures du MV-1 est sans aucun doute la présence de caméras de surveillance à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule.

«Les passagers, avec leur approbation, seront filmés afin qu'on procède à des évaluations techniques du véhicule, explique le président du CDCDIT. Il n'y a personne qui aura accès à ces images, seulement le service de police en cas d'accident ou de plainte majeure.» Une caméra filmera également le trajet entrepris par le chauffeur, afin de déterminer les causes d'un accident le cas échéant.



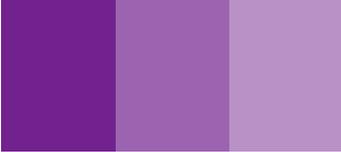
Puisqu'il s'agit avant tout d'un projet pilote, toutes les données recueillies seront exclusivement utilisées à des fins d'études, a assuré Dory Saliba.

Rosanne Couture, directrice générale de l'Alliance des regroupements des usagers du transport adapté du Québec, a accueilli favorablement le lancement des six nouveaux taxis.

«Pour les passagers à mobilité réduite, se déplacer est toujours une problématique. C'est un pas très important pour le Québec», a-t-elle dit.

(Source : Ewan Sauves - Agence QMI / 25 février 2013)

(Photos Flickr - MTAPhotos)



# Le suicide assisté vu par une jeune femme handicapée

---

Je vous reviens après une absence de deux mois avec un texte qui traite du suicide assisté chez les personnes ayant un lourd handicap physique. N'ayez pas peur, je ne reviendrai pas sur le cas du jeune homme amputé des quatre membres que les médias ont selon moi mal raconté.

Je vais plutôt vous parler de moi, de mon histoire par rapport au suicide et de ma vision de la vie quelques années plus tard. La question que tout le monde se pose est sans doute la suivante : une personne handicapée peut-elle avoir des idées suicidaire et ne pas passer à l'acte ? Je vous répond oui.

J'ai un handicap très lourd physiquement depuis ma naissance. Mes parents ont été très tôt condamnés à prendre la décision de me débrancher ou non. Ma mère avait répondu au médecin : « Ma fille va prendre la décision elle-même, moi tout ce que je veux ce n'est pas de traitement spécial si quelque chose arrive... ». Elle a pris la bonne décision car presque vingt-deux ans plus tard, je suis une jeune femme qui adore la vie ! Malheureusement, j'ai eu quelques périodes difficiles, notamment à 14-15 ans, âge où les jeunes normaux se cherchent. Moi, je ne me cherchais pas, je voulais mourir.

Pourquoi ? Parce que comme beaucoup d'adolescents handicapés physiques, il vient un moment où l'on se dit que l'on est un fardeau pour nos parents, qu'on ne fera rien de bon dans la vie car nous sommes handicapés.

Heureusement, j'ai consulté un pédopsychiatre, ce qui m'a aidé à ne pas faire un suicide assisté. Aujourd'hui, quand j'y pense, je ne sais pas si j'aurais eu le culot de demander à quelqu'un « Peux-tu m'aider à mourir ? » pour la simple et bonne raison que jamais je n'aurais voulu infliger mon suicide à la personne qui m'aurait aidé à mourir et qu'elle ait ma mort sur la conscience toute sa vie.

Le suicide assisté est un choix, mais ce n'est pas le mien et il en restera probablement ainsi jusqu'à ma mort naturelle car je sais ce que je veux et je sais que j'ai du potentiel malgré un handicap physique sévère. Avant de commettre l'irréparable, parlez à quelqu'un.



Il y a toujours une lumière au bout du tunnel !

Catherine Michaud

(Photos courtoisie)



# Le mariage pour tous sauf pour les bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé

La problématique du mariage entre une personne lourdement handicapée et un conjoint qui travaille ne touche pas uniquement les personnes handicapées du Québec. Nos cousins français sont exactement dans la même situation...

(Source : Franck Seuret - faire-face.fr / 12 février 2013)

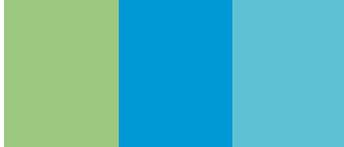
**L**e mariage pour tous est encore loin d'être une réalité. D'abord parce que le texte, adopté en première lecture ce 12 février par l'Assemblée nationale, doit poursuivre son marathon parlementaire.

Mais surtout, pour de nombreuses personnes en situation de handicap, le mariage reste une institution inaccessible. Bien sûr, comme tous les citoyens, elles ont légalement le droit de se marier, mais la réglementation les en dissuade comme elle les dissuade également de vivre en couple, en union libre ou sous le régime du Pacs, puisqu'elle les oblige alors à devenir financièrement dépendantes de leur partenaire. Les revenus du conjoint, du concubin ou du pacsé sont, en effet, pris en compte pour déterminer le droit à percevoir l'allocation adulte handicapé (AAH).

## **Pauvres tourtereaux**

Une profonde injustice pour toutes celles et tous ceux que leur handicap empêche de travailler. Célibataires, ces personnes ont droit à la solidarité nationale parce que leur incapacité leur interdit de "gagner leur vie". Mais pour peu qu'elles aient le malheur de vouloir fonder un foyer, les voilà condamnées à ne plus percevoir aucun revenu, si leur partenaire touche plus de 1 553 € nets par mois. Et si le partenaire gagne moins, la personne en situation de handicap a droit à une AAH différentielle mais, dans tous les cas, l'ensemble des revenus du foyer ne pourra être supérieur à ces 1 553 €, un montant à peine supérieur au seuil de pauvreté (1 446 € par mois pour un couple sans enfant) !

Au-delà de ces histoires de chiffres, c'est le principe même d'instaurer une dépendance financière entre la personne handicapée et l'élu(e) de son cœur qui est condamnable.

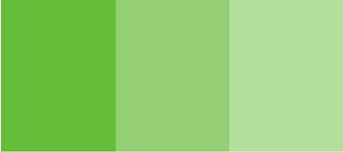


"Au-delà de ces histoires de chiffres, c'est le principe même d'instaurer une dépendance financière entre la personne handicapée et l'élu(e) de son coeur qui est condamnable."

Certes, le droit au RSA dépend lui aussi des ressources du conjoint, concubin ou pacsé, mais l'allocataire peut espérer retour à meilleure fortune, ce qui n'est pas le cas des femmes et des hommes que leur handicap prive d'accès au marché du travail.

Les associations de personnes handicapées réclament depuis des années que les ressources du partenaire ne soient plus prises en compte pour le calcul des droits à l'AAH. En vain... Le gouvernement devra en passer par cette réforme s'il souhaite que le mariage devienne réellement un droit pour tous.

(Photo Rock Arsenault)



# Mouvement Citoyen Handicap-Québec : Une mission claire

- Dénoncer et corriger les injustices vécues par les personnes handicapées et leurs familles via des actions concrètes en regroupant le plus de gens concernés par ces situations inacceptables ;

- Informer les personnes handicapées et leurs familles sur leurs droits (accessibilité aux programmes et aux services, etc.) et effectuer des recherches si nécessaire afin de répondre à leurs interrogations ;

- Représenter individuellement et collectivement les personnes handicapées et leurs familles auprès des instances gouvernementales et communautaires.

Pour en savoir plus sur le Mouvement Citoyen Handicap-Québec et pour connaître ses revendications, visitez-nous au [www.handicap-quebec.org](http://www.handicap-quebec.org).

Pour tout commentaire, questionnement, suggestion, demande de soutien, etc., n'hésitez pas à nous contacter !

☎ (450) 349-4008

✉ [mchq@handicap-quebec.org](mailto:mchq@handicap-quebec.org)

Facebook : Handicap-Québec

Twitter : @HandicapQuebec



Merci à l'équipe  
du web magazine !

Richard Guilmette  
Véronique Pagé  
Daniel Gagné  
Maurice Richard  
Catherine Michaud  
Éric Rousse  
Karine Savard-Arsenault  
Tina Gauthier  
Axelle McNicoll  
Alain Gaudet  
Véronique Trudeau  
Éric Bussière  
Élissa Malo

